Trimestriel n° 129 – Juillet, août, septembre 2019

2,30 euros

Familles LAÏQUES

REVUE DU CNAFAL (CONSEIL NATIONAL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES)

Consommer, mais à quel prix ?

© SkyLine

N° 129 • Juillet, août, septembre 2019

SOMMAIRE & EDITO

- Consommer, oui, mais comment ? p. 2

DOSSIER

- L'alimentation à la loupe p. 3 – 5
- Comment assurer la sécurité des produits ? p. 6

- Pour une consommation juste et laïque p. 7

- Sous la menace des perturbateurs endocriniens p. 8 – 9
- L'isolation de son logement en question p.10 – 11
- L'Adéic met le quotidien au cœur de son action p.12

- Comment bien défendre les consommateurs ? p.13
- De l'importance de la sobriété énergétique p.14 et 15

- Aux racines de la colère contre les pesticides p.16

Familles Laïques
Revue trimestrielle éditée par le CNAFAL (Conseil national des associations familiales laïques) • 19, rue Robert-Schumann 94270 Le Kremlin-Bicêtre
Tél. : 09 71 16 59 05 • E-mail : cnafal@cnafal.net

Directeur de la publication et président du CNAFAL : Jean-Marie Bonnemayre • **Chef d'édition :** Jérôme Comin • **Secrétaire de rédaction :** Jeannine Jouanin • **Gérant :** Jean-François Chalot • **Réalisation :** ©BAT – Tél. : 01 46 94 69 96 • **Impression :** Imprimerie Gueutier (35) • Dép. légal Presse Commission. Commission paritaire n° 0910G87077. ISSN 0755-4265.

Bulletin d'abonnement

À retourner au CNAFAL
19, rue Robert-Schumann - 94270 Le Kremlin-Bicêtre
ou à déposer au CDAFAL de mon département.

Nom - prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
.....

❑ Je désire recevoir 4 exemplaires de *Familles Laïques* pour le prix de 5,40 € à partir du n° : .....
❑ Je règle par chèque (postal ou bancaire) ci-joint, à l'ordre du CNAFAL.

ÉDITO

Consommer, oui, mais comment ?

© lucastor

Jean-Marie Bonnemayre
Président

Depuis que le CNAFAL est agréé association de défense des consommateurs (1988), il n'a cessé de relier l'action de défense des usagers, des « ayants droit » du secteur de la consommation à la question sociale, à celle de la réduction des inégalités et à la nécessaire solidarité, face à un libéralisme qui destructure la cohésion sociale, appauvrit la masse de nos concitoyens au profit d'une minorité de rentiers. L'irruption soudaine des « gilets jaunes » sur la scène politique n'a pris au dépourvu que « les gens d'en haut ». Le CNAFAL n'a cessé de dénoncer l'expansion, sans bornes, du marché, de la concurrence, de l'exploitation effrénée des ressources naturelles, de l'obsolescence programmée des marchandises.

Une alimentation saine, équilibrée, sans engrais chimique, est devenue une revendication première des consommateurs, qui veulent savoir ce qu'ils mangent et la provenance de leur nourriture. Personne n'est dupe des évolutions de ces dernières années. Les subventions de la DGCCRF aux associations de consommateurs diminuent régulièrement ! Quelle disparité avec les dotations aux syndicats ! Pourtant le CNAFAL remplit un rôle d'amortisseur social. ■

SÉCURITÉ

L'alimentation à la loupe

SI ACCÉDER À UNE NOURRITURE ABONDANTE EST AUJOURD'HUI POSSIBLE À UN COÛT PEU ÉLEVÉ, LA QUALITÉ S'EN TROUVE EN REVANCHE REMISE EN QUESTION.

© Bluesky60

L'élevage industriel a permis de faire baisser les prix de nombreux aliments mais il est accompagné d'une baisse de la qualité des produits.

Selon une étude de l'Insee publiée en 2014, l'alimentation (boissons, produits alimentaires et restauration hors foyer) représente 20,4 % des dépenses de consommation des ménages français, contre 34,6 % en 1960, où elle constituait le principal poste de dépense. Malgré tout, cela reste inégal selon les catégories socioprofessionnelles et les revenus. Les prix et le pouvoir d'achat influent sur la composition du panier alimentaire. L'agriculture doit nourrir 8 milliards d'individus sur Terre. Et la population mondiale ne cesse de croître avec une consommation toujours importante pour une partie d'entre elle. Elle se doit de tenir compte de l'environnement, de la diminution des terres arables, de l'eau et du réchauffement climatique. La société est en perpétuelle mutation. L'environnement, l'alimentation sont des éléments qui influencent le devenir de l'homme. Sans innovations, notre espérance de vie n'aurait sûrement pas été aussi longue. Le progrès a amélioré notre qualité de vie, mais a créé de nouvelles contraintes, notamment en matière de sécurité sanitaire.

Le consommateur a toujours fait confiance à la science, jusqu'au jour où il a été traumatisé par l'encéphalite spongiforme bovine (ESB) et sa possible transmission à l'homme. Les dossiers se succèdent : Fipronil,

Lactalis… Décriée voici quelques décennies, l'alimentation, bien qu'utilisée en qualité de facteur d'équilibre dans le budget des ménages, est devenue, pour nombre de nos concitoyens, non plus une nourriture mais un bien-être pour la santé. Les consommateurs veulent savoir ce qu'ils mangent, l'origine, le mode d'élevage des animaux et la façon dont ils ont été abattus. Ils veulent aussi être informés sur les produits. Ont-ils été modifiés génétiquement ? Ont-ils été produits avec des pesticides, des engrais ? Devant les nouvelles techniques de marketing, les dispositifs réglementaires, nationaux et européens, les multiples sigles officiels de qualité et les marques, le consommateur a du mal à effectuer un choix éclairé. Mais c'est aussi devenu un enjeu pour permettre au plus grand nombre de disposer d'une alimentation de qualité, saine, équilibrée, à des prix acceptables, de structurer et développer les filières économiques locales tout en préservant l'environnement et l'énergie. Quel que soit l'objectif, l'agriculture doit produire pour nourrir les populations en respectant la santé et l'environnement.

Transparence et confiance. L'évolution des techniques modernes, la robotique, le numérique, le progrès scientifique, la biotechnologie, l'amélioration génétique des plantes ont permis d'augmenter la production. Mais c'est aussi l'intensification de la production qui a entraîné la destruction de plusieurs milliers de fermes au détriment de la qualité de l'eau et des sols, et qui, avec les intrants, leur ont fait perdre leur matière

> « Les entreprises jouent un rôle important en matière de sécurité sanitaire. »

organique. Il faut rappeler qu'on épand en France 66 000 tonnes de pesticides par an au détriment de la santé des agriculteurs et des populations vivant alentour. Il faut militer pour la suppression des produits phytosanitaires d'origine chimique et leur remplacement par des équivalents naturels. On doit agir également contre l'utilisation des antibiotiques dans les élevages. On réaffirme notre exigence d'une politique nationale et européenne assurant notre souveraineté alimentaire. Pour notre part, la multiplication des sigles de qualité ne paraît pas être une bonne solution. Il nous faut simplement développer l'existant. La politique de sécurité sanitaire relève en France de l'action conjuguée de trois ministères : la Santé, l'Agriculture et l'Économie. S'y ajoutent des organismes scientifiques comme l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et l'Institut de veille sanitaire (INVS). Leur objectif s'inscrit dans des réglementations nationale, européenne et internationale.
Les entreprises jouent également un rôle important en matière de sécurité sanitaire. Elles ont une responsabilité de premier rang. En effet, l'autocontrôle sécurise et conforte la qualité et la conformité des produits. Leurs propres autocontrôles, dits de premier niveau, ne doivent pas être perçus comme une obligation, mais être réalisés dans l'intérêt collectif. Cela suppose toutefois que les services de l'État interviennent aussi a posteriori pour la réalisation de contrôles. Mais comment mener à bien une telle politique en matière de sécurité sanitaire alors que le savoir-faire de certaines administrations a été mis à mal par des réductions drastiques des effectifs et des moyens ?

© Mike Fouque

Les super et hypermarchés proposent une grande quantité de nourriture, notamment dans le secteur des fruits et légumes, mais souvent en totale contradiction avec les productions de saison.

L'école est un espace de décélération loin de la prime à la réponse rapide. Elle doit promouvoir la réflexivité critique. Elle doit imposer le sursis à la pulsion et à la réponse immédiate pour mettre à profit ce temps afin d'anticiper, d'échanger, de se documenter, de réfléchir. C'est le lieu par excellence de l'apprentissage à penser. C'est parce que l'école est un lieu de savoir avec souvent une période de prise de repas qu'il est important d'inclure l'alimentation dans les programmes. Il faut demander que les dispositions du Programme national pour l'alimentation (PNA) et du Programme national nutrition santé (PNNS) soient respectées. Dans le programme du PNNS sont concernés : le surpoids et l'obésité, l'interdiction des distributeurs de produits alimentaires, l'activité physique, les collations et goûters. Dans le PNA : l'alimentation responsable, nutritionnelle (manger sain), sensorielle, culturelle (identité des territoires), citoyenne et environnementale (mode de production).

Les dispositifs en matière d'information du consommateur existent. En matière d'étiquetage, la prolifération des marques au détriment des labels officiels (comme le label rouge, les indications géographiques protégées…) entraîne des confusions pour les consommateurs. Le CNAFAL souhaite qu'une loi encadre davantage certaines pratiques : il faut éviter d'assimiler labels de qualité et intitulés relevant du seul marketing (du type Saveur de l'année, Grand Jury…). Nous continuons de revendiquer un étiquetage mentionnant la pré-

> « Il faut éviter d'assimiler label de qualité et argument relevant du seul marketing. »

sence d'OGM, même à l'état résiduel. Nous demandons la fixation du seuil d'OGM à 0,1 % sur les viandes, le lait et les œufs. Aujourd'hui, cela ne s'applique qu'aux céréales. De nouvelles variétés d'OGM sont actuellement commercialisées et aucune ne bénéficie d'un étiquetage spécifique. Ainsi les VTH (variété tolérante aux herbicides) peuvent être intégrées à notre alimentation sans que nous le sachions. Toutefois, le CNAFAL demande une information sur le bien-être des animaux et les modes d'élevage.

Notre société est désormais soumise aux phénomènes liés à la santé, au climat et à l'environnement. Notre alimentation, liée à la production, est devenue pour chacun d'entre nous d'une importance capitale. Le développement des produits bio le justifie. De plus, l'industrie agroalimentaire doit ouvrir ses portes afin de montrer comment un produit brut est transformé en un produit fini et consommable. Pour redonner ses lettres de noblesse à l'alimentation, l'éducation des enfants et leur formation doivent devenir une priorité.
Pourquoi ne pas apprendre aux enfants que certaines denrées ont une incidence sur la santé, le sucre et le sel notamment, pourquoi ne pas leur enseigner les méfaits d'une consommation abusive de produits comme l'alcool et les graisses d'origine animale ? Une formation, dès le plus jeune âge, à la lecture de l'étiquetage est fondamentale : savoir lire une estampille sanitaire, connaître la différence entre une DLC et une DLUO, avoir une vision de la valeur nutritionnelle de la denrée. Former l'enfant à être responsable devant l'alimentation et lui faire prendre conscience de son réel pouvoir de consommateur. Pour le CNAFAL, il est impératif que le consommateur puisse être un acteur décideur de la politique alimentaire. ■

Patrick Charron

ANALYSE

Comment assurer la sécurité des produits ?

LES RÉCENTS SCANDALES ALIMENTAIRES ONT POUSSÉ LES CONSOMMATEURS À ÊTRE PLUS PRUDENTS. MAIS L'ÉTAT DOIT CONTINUER À ASSURER UNE SURVEILLANCE AIGUË DES BIENS DE CONSOMMATION.

La sécurité des produits est au cœur des préoccupations du consommateur. La société de consommation s'efface face à la toxicité ou à la dangerosité des produits. La transparence des composants devient importante pour le consommateur, l'utilisation grandissante des applications mobiles, de type Yuka, Open Food Facts ou Alim'confiance, en étant le reflet. Ces dernières années, la succession des scandales alimentaires comme ceux de la viande de cheval (en 2013), des œufs au fipronil (2017), des laits infantiles contaminés (2018) a pu conduire le consommateur à être de plus en plus vigilant sur son alimentation. Les médias ou les organismes comme l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ou encore la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont aussi contribué à rendre le consommateur plus prudent face aux dangers de certains produits.

Certains appareils commercialisés se sont révélés très dangereux, comme les siphons culinaires. Ils ont fait l'objet de nombreux rappels en 2017 et 2018, du fait de blessures plus ou moins graves subies par les utilisateurs, allant jusqu'au décès de consommateurs selon la DGCCRF. Par ailleurs, au-delà des publications, le législateur a mis en place de nouveaux indicateurs tels que le Nutri-Score, de nouvelles obligations d'étiquetage fournissant au consommateur des renseignements sur le produit. L'émergence des labels, de normes, dans de nombreux secteurs, vise également à rassurer le consommateur sur la qualité des produits qu'il achète.

Mais devant ce flot d'informations, le consommateur n'est-il pas perdu ou ses courses ne deviennent-elles pas chronophages s'il faut être attentif et suspicieux envers chacun des produits que l'on envisage de se procurer ? Dernière alerte pour les jeunes parents : les couches pour bébé ! Ainsi, comme le CNAFAL s'en était fait l'écho, en janvier 2019, l'Anses a alerté le grand public et l'État sur les substances chimiques contenues dans les couches pour bébé, en recommandant d'améliorer ce type de produits. Sujet d'autant plus sensible qu'il touche les plus jeunes, plus fragiles face aux substances chimiques, et que ces couches sont en contact constant avec la peau des bébés durant les deux ou trois premières années de leur vie. Cette étude de l'Anses faisait suite à la publication d'une étude de 2017 dans « 60 Millions de consommateurs », le magazine de l'INC, sur le sujet, engendrant ainsi une saisine conjointe par plusieurs directions de l'État : la Direction générale de la santé (DGS), la DGCCRF et la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) auprès de l'Anses.

La peur du scandale plane ? Début septembre 2019, la DGCCRF reprend le dossier en main, en demandant aux professionnels du secteur de rendre compte des engagements pris en l'espace de trois mois pour améliorer la sécurité de ces produits. À cette occasion, le ministère de l'Économie et des Finances et la section DGCCRF — par l'intermédiaire d'Agnès Pannier-Ranucher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, et de Virginie Beaumeunier, directrice de la DGCCRF — ont tenu un discours rassurant face aux engagements des professionnels. Selon un premier bilan, il n'existe *« pas de risque immédiat »* assure la secrétaire d'État et *« un travail actuel est engagé pour écarter les risques inutiles »*, c'est-à-dire pour éliminer les éléments allergènes et toxiques inutiles de ces produits. Ces propos interrogent tout de même face à la réactivité des professionnels du secteur qui, par peur des sanctions des services de l'État ou de la dégradation de leur image de marque, ont apparemment vite réagi en éliminant des produits les substances nocives qu'ils avaient l'habitude d'utiliser. Le sujet est à suivre, comme nous l'assure la DGCCRF, qui poursuit ses enquêtes et prend rendez-vous d'ici à trois mois avec les professionnels et les associations de consommateurs sur l'avancée du dossier. Le CNAFAL sera à ce rendez-vous. ■

Karine Létang

ÉCONOMIE

Pour une consommation juste et laïque

LES PREMIÈRES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES SONT NÉES DANS LES ANNÉES 1948-49, AVEC DES MILITANTS ISSUS DES GRANDES ORGANISATIONS SYNDICALES ET DES MOUVEMENTS D'ÉDUCATION POPULAIRE.

Dans ces années-là, l'action consumériste est d'abord solidaire : assurer le ravitaillement des plus démunis, la distribution de denrées alimentaires de base puis, plus tard, le lancement de services à la population (mise à disposition des premières machines à laver). Ce socle permet de développer une action revendicative d'égalité sociale, de redistribution des richesses. Et ensuite, une réflexion sur les mécanismes de l'économie, sa régulation, la gestion rationnelle des ressources au bénéfice de tous. À partir des années 1960, la période de reconstruction de la France est terminée et le dirigisme d'État peut être assoupli. Le libéralisme commence et la notion de marché émerge. Le gouvernement de l'époque considère la consommation comme une fonction et donc un pouvoir d'équilibre dans une économie de marché. C'est ainsi qu'il offre un statut aux associations de consommateurs. L'Institut national de la consommation est créé en 1967. Le Conseil national de la consommation, dans les années 1980. La loi de 1988 accorde aux associations de consommateurs le droit d'ester en justice. C'est alors que le CNAFAL sollicite son agrément et l'obtient.

© Erika Kyte
Le tout-économie a mené les sociétés occidentales droit dans le krac boursier de 2008.

L'approche laïque est essentielle. De Karl Marx aux situationnistes, le fétichisme de la marchandise a été suffisamment analysé et dénoncé pour que nous y trouvions nos axes de réflexion. Être laïque, c'est combattre tous les dogmes, quels qu'ils soient, y compris dans le champ économique. Philippe Saint-Marc, dans les années 1970, s'était démarqué, malgré sa formation d'énarque, de l'anarchie économiste, en posant des questions pertinentes sur l'environnement et la place de la nature dans la biosphère. *« La société occidentale se dégrade, parce que le tout-économique broie l'homme et son environnement »*, assurait-il. Le regretté Bernard Maris refusait le qualitatif de science à l'économie. Il préférait parler de l'économie politique. Il n'hésitait pas à dénoncer les gourous de l'économie, « les stakhanovistes » de la privatisation, les analystes, les agences de notation, les experts-comptables, les banquiers d'affaires. Les journalistes accrédités par les milieux d'affaires s'intoxiquaient eux-mêmes, avant d'intoxiquer les autres, jusqu'à la veille du krach boursier de 2008 avec la crise de subprimes et l'affaire Goldman Sachs. Depuis, la financiarisation de l'économie se poursuit malgré les multiples alertes lancées par des politiques et des experts de tous bords. La dérive libérale, engagée depuis 2017, conduisant à une démocratie à l'anglo-saxonne, à un système de plus en plus individualiste et assurantiel sur le plan de la protection sociale, rend la période dangereuse au pays de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, au pays de la république démocratique et sociale et au pays du programme du Conseil national de la Résistance, mis en œuvre en 1945. ■

Jean-Marie Bonnemayre

SANTÉ

Sous la menace des perturbateurs endocriniens

CES SUBSTANCES ÉTRANGÈRES À L'ORGANISME SE SONT MULTIPLIÉES AU COURS DES DERNIÈRES DÉCENNIES ENTRAÎNANT DE GRAVES TROUBLES SUR LA SANTÉ DES HOMMES, DES FEMMES ET DES ENFANTS.

Interroger notre alimentation est l'occasion de croiser les réflexions de nombreuses thématiques en matière de santé-environnement. Un thème qui nous inquiète depuis de nombreuses années est celui des perturbateurs endocriniens (PE, lire l'encadré) et de leurs conséquences sur la santé. Un PE, qu'est-ce que c'est ? Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé, il s'agit d'une *« substance étrangère à l'organisme ou d'un mélange de substances altérant les fonctions du système endocrinien et provoquant des effets néfastes sur la santé d'un organisme ou de ses descendants »*. Quelques exemples : les bisphénols A, B, F et S dans les contenants alimentaires (bisphénol A interdit en France depuis 2015) ; les perfluorés dans les emballages mais aussi dans les ustensiles avec

> Nous devons éviter les produits ultratransformés comme les nuggets ou les plats cuisinés.

antiadhésifs (par exemple des poêles avec du téflon) et dans les imperméabilisants ; les phtalates dans les films plastique autour des aliments, les emballages, les jouets ; les parabènes, utilisés comme conservateurs dans les boissons, les aliments, les médicaments. Tous ces PE pénètrent par la bouche et le nez (les voies respiratoires) et par la peau.

Leur fonctionnement est particulier : ils leurrent le système hormonal en imitant les hormones naturelles, en bloquant leur action, en modifiant le taux d'hormones circulant dans le sang. Même à faible dose, à certaines périodes, ils peuvent avoir des effets irréversibles sur le fœtus et le jeune enfant. Des séquelles graves peuvent se retrouver sur plusieurs générations. De plus, certains effets synergiques, dits « effets cocktail », décuplent les actions individuelles de chacun des polluants. Il y a trois domaines où nous devons être des consommateurs avisés.

Tout d'abord l'alimentation. Elle représente la source principale d'exposition, bien qu'il existe d'autres sources, notamment dans l'air intérieur et extérieur, et l'eau. Mais choisir des produits de qualité n'est pas facile, la composition des produits alimentaires est complexe et les listes d'ingrédients sont difficiles à comprendre. Les labels peuvent nous guider. Il faut privilégier, dans nos achats au quotidien, les aliments qui limitent le gaspillage alimentaire tout en protégeant l'environnement. Car moins de pesticides dans notre assiette entraîne moins de pesticides dans les champs. Nous devons aussi éviter les produits ultratransformés comme les margarines, les nuggets, les plats cuisinés… Et privilégier les produits frais, bruts, locaux et de saison. Plus le temps de transport est long et plus il y a nécessité de traitement. Ainsi, 320 additifs sont autorisés dans les produits alimentaires en Europe ! Parmi les aliments les plus chargés en additifs et arômes, on peut citer les boissons sucrées, les confiseries, la charcuterie, les produits allégés et/ou ultratransformés.

LES PE

→ Les PE sont probablement l'une des clés d'explication de la croissance sans précédent des maladies chroniques (diabète, obésité, asthme…). Elles sont passées de 60 % en 2000 à 70 % en 2015 et l'Inserm prévoit 88 % en 2030, les maladies infectieuses descendraient donc à 12 %.

Le deuxième domaine où le consommateur doit être attentif touche les cosmétiques. Shampoings, laits pour le corps, lotions, parfums… Quinze mille

> Sur 341 produits cosmétiques pour bébé, 299 contiennent des ingrédients à risque élevé !

produits de beauté-hygiène contiennent des PE, des allergènes, des conservateurs, selon l'enquête de Réseau environnement santé. Le comble : sur 341 produits cosmétiques pour bébé, 299 contiennent des ingrédients à risque élevé !

Enfin, les consommateurs doivent veiller aux produits d'entretien : il est conseillé d'éviter les bombes aérosol (gaz), les produits contenants des solvants dangereux, de choisir des lessives bio pour le linge et la vaisselle car on retrouve des résidus dans les eaux usées.

En ce qui concerne la réglementation, la France est pionnière en Europe pour la protection contre les dangers des PE. Elle s'est dotée dès 2014 d'une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. La SNPE2 prévoit des actions sur la période 2019-2022. En ce qui concerne les produits chimiques, l'Europe s'est dotée d'une réglementation plus contraignante qu'ailleurs. Mais peut-on croire à l'efficacité des plans quand on voit que les interdictions d'usage de pesticides sont repoussées d'année en année, que des organismes officiels préconisent une distance de 1 à 10 m entre l'épandage de pesticides et les habitations ? Mais restons optimistes, il existe des initiatives heureuses, suivies d'effets concrets comme « Villes et territoires sans PE ». Des mairies ont ainsi mis en place une prévention intéressante : nettoyage sans produits toxiques ; des écoles, des crèches sans produits dangereux (peintures, revêtements…) ; des maternités qui utilisent des incubateurs à la vapeur, des produits de soins écolabellisés, des couches lavables… Enfin, citons le projet fédératif hospitalo-universitaire (programme gouvernemental pour 2020) « Les 1000 premiers jours », qui comporte un volet sur les PE » : les conditions de vie entre la période périconceptionnelle et la fin de la petite enfance sont des déterminants majeurs de la santé future de l'enfant. Les dernières expertises montrent que les enfants et les jeunes sont les premières victimes de la pollution. Formeront-ils une génération plus consciente, engagée, une génération qui sera à même de faire bouger les choses de manière décisive ? En tant que consommateurs, nous devons rester vigilants dans le choix des produits et surtout utiliser nos « actes d'achat » pour faire contrepoids aux lobbys de l'industrie agro-alimentaire et des industries chimiques. ■

Nicole Damon

© CDAFAL 42

Le CDAFAL s'est investi à travers une campagne d'information dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens qui polluent notre quotidien.

BONUS

→ Vous pouvez compléter votre information avec les dépliants réalisés par le CDAFAL de la Loire sur notre site : www.cnafal.org

ÉCONOMIE

L'isolation de son logement en question

IL EXISTE PLUSIEURS DISPOSITIFS POUR RÉNOVER SON LOGEMENT ET AINSI FAIRE DES ÉCONOMIES. MAIS IL EST PARFOIS DIFFICILE DE TROUVER L'OFFRE ADAPTÉE ET AUSSI D'ÉVITER CERTAINES ARNAQUES.

©bilanol

L'isolation d'une maison permet au ménage de réaliser des économies en limitant les déperditions d'énergie. Mais la facture d'une telle opération peut vite être salée.

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion du législateur, le gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs pour inciter les particuliers ou le collectif à rénover les logements, tout en faisant des économies d'énergie. Ces dispositifs sont parfois cumulables. Actuellement il existe la prime énergie, l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), le crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite), les programmes de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : « Habiter mieux agilité / sérénité ». Comment ça marche ? Le consommateur intéressé peut se renseigner sur le site gouvernemental faire.fr. La prime énergie, ou « Coup de pouce économies d'énergie », permet de payer des dépenses d'économie d'énergie liées au remplacement de certaines chaudières, à l'isolation de combles, toitures et planchers bas… La prime varie selon les ressources du demandeur. Il faut contacter un partenaire signataire de la charte « Coup de pouce économies d'énergie » et lui transmettre les pièces du dossier. Le Cite doit concerner un projet de rénovation énergétique sur une habitation principale ayant de plus de deux ans. Le montant du crédit d'impôt accordé dépend du type de rénovation effectuée. Les justificatifs liés à la rénovation doivent être conservés durant cinq ans afin de pouvoir les transmettre en cas de besoin à l'administration fiscale. L'éco-prêt à taux zéro est destiné à financer des travaux d'isolation thermique (toiture, murs, fenêtres) ou de chauffage. Le logement à rénover doit aussi être construit depuis plus de deux ans lors du montage du dossier. Comme pour le « Coup de pouce », seules les banques partenaires de ce dispositif peuvent proposer ce type de prêt. Les deux aides de l'Anah peuvent être accompagnées de conseils délivrés par un professionnel. Les aides accordées dépendent des ressources du particulier. L'offre « Habiter mieux agilité » ne concerne que les logements de plus de quinze ans. Une aubaine pour les consommateurs qui veulent rénover leurs logements. Mais le dispositif révèle des failles. En voici quelques illustrations.

> « Ces prestataires ne reculent devant aucun stratagème pour amener le client à signer un contrat. »

Certains versements de la prime énergie se font attendre même une fois le dossier complet, comme nous avons pu le constater lors de nos permanences consommation. Ainsi, une de nos adhérentes attend depuis plus de neuf mois le versement de sa prime alors que le fournisseur d'énergie lui assure qu'elle va recevoir son versement. Le CNAFAL accompagne l'adhérente pour appuyer sa demande et qu'elle obtienne satisfaction au plus vite. Le Médiateur national de l'énergie, non compétent sur le sujet, est parfois lui aussi sollicité en ce sens, comme l'une de ses collaboratrices nous l'a affirmé récemment. L'isolation à 1 euro est source de nombreux litiges. Lors de nos permanences téléphoniques et lors du traitement des dossiers d'adhérents, nous avons eu l'occasion de constater des cas de vente forcée, d'abus de confiance et de faiblesse, de manœuvres frauduleuses de la part de prestataires. Lors de démarchages téléphoniques et à domicile, certains consommateurs ont ainsi été abusés. Certains prestataires assurent par exemple que les travaux sont obligatoires et susceptibles de pénalités en cas de non-exécution ! Ces prestataires ne reculent devant aucun stratagème pour amener le client à signer un contrat. Une de nos adhérentes a ainsi découvert que son conjoint, affaibli par la maladie, avait signé « un bon pour accord » pour des travaux qui devaient débuter quelques jours plus tard, alors que le commercial avait dit au consommateur que le document ne l'engageait en rien et qu'il s'agissait juste de certifier son passage. Nous avons accompagné notre adhérente pour dénoncer le contrat et empêcher ces travaux.

En août 2019, devant le nombre de plaintes, la DGCCRF a alerté les consommateurs afin de les prémunir face aux multiples désagréments qu'ils pouvaient subir. Aux pratiques abusives s'ajoute le constat que certains travaux effectués par ces prestataires, même s'ils sont payés 1 euro par le consommateur, ne respectent pas les règles en vigueur. Veillez à contacter un professionnel RGE ! Car, pour bénéficier de ces dispositifs, vous devez obligatoirement solliciter un professionnel certifié RGE (reconnu garant de l'environnement). La liste de ces professionnels est consultable sur le site faire.fr. Avant de contracter, vérifiez que le professionnel que vous avez choisi bénéficie bien de la certification RGE et qu'elle sera encore valable lors des travaux. Les travaux d'économie d'énergie représentent donc une belle initiative pour le consommateur mais celui-ci doit rester vigilant pour ne pas tomber dans ces pièges. ■

Karine Létang

Du CNAFAL à l'ULCC

Lorsque nous avons lancé l'idée d'un regroupement de nos trois associations, au printemps 2018, l'idée était de regrouper nos compétences tout en élargissant, du fait de l'histoire de nos associations, leurs spécificités. L'Adéic a un lien fort avec le monde enseignant et a lancé les opérations jeunes consommateurs. Léo-Lagrange, mouvement d'éducation populaire, est un ensemble de réseaux liés à l'animation (centres sociaux) et à la formation des publics jeunes à ces métiers. Le CNAFAL a le statut d'association familiale à but général et, à ce titre, faisant partie de l'UNAF, institution à part entière de la République (loi du 5 mars 1945), est aussi agréé comme association de défense des usagers de la santé et membre de la Fédération nationale de l'environnement. Ce qui nous rassemble, c'est l'éducation et la défense des consommateurs, la défense des services publics, du pouvoir d'achat des ménages, la lutte contre les inégalités, l'accès aux droits et notamment le droit au logement, à l'éducation. Ce qui nous rassemble, c'est l'attachement à une république démocratique, laïque et sociale.

ASSOCIATION

L'Adéic met le quotidien au cœur de son action

L'ASSOCIATION DE DÉFENSE, D'ÉDUCATION ET D'INFORMATION DU CONSOMMATEUR FOURNIT À SES ADHÉRENTS AIDES ET CONSEILS POUR RÉSOUDRE LES LITIGES DE LA VIE.

© samuel

Face aux multinationales, le consommateur peut vite se sentir perdu en cas de litiges.

Créée en 1983 par la Fédération de l'Éducation nationale, maintenant Unsa Éducation, l'Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur (Adéic) est implantée dans la moitié des départements. Elle est agréée depuis 1984 par le garde des Sceaux et le ministre de l'Économie. Depuis son origine, elle est tout particulièrement attachée à l'éducation du jeune consommateur. L'Adéic mène de nombreuses actions. Elle est guidée par certaines questions, comme le fait de savoir si l'on pourra consommer demain comme nous le faisons aujourd'hui. Les générations à venir risquent en effet de devoir affronter une situation plus que délicate, voire vitale. L'Adéic propose, à partir de ce postulat, de changer les modes de consommation. Pour agir, l'Adéic opte pour la défense et l'information sur le court terme, en visant l'éducation sur le long terme.

La défense des consommateurs s'inscrit à un double niveau. Il s'agit de les aider à faire face à un litige avec un professionnel avant de saisir le tribunal si besoin est, mais aussi de participer à des groupes de travail, pour travailler en amont et faire avancer la législation. L'Adéic participe en ce sens à de nombreux groupes et commissions. L'éducation des consommateurs vise à ce que les prochaines générations détiennent les clés permettant de « décoder » le monde de la consommation et ses enjeux. L'Adéic veut leur enseigner à consommer mieux et ainsi prévenir de futurs litiges. Depuis son origine, l'Adéic est tout particulièrement attachée à l'éducation des jeunes consommateurs. Elle les aide à devenir des citoyens-consommateurs avertis. Pour ce qui est de l'information, l'Adéic fournit à ses adhérents des aides et conseils pour résoudre les litiges de la vie quotidienne. Elle les renseigne sur leurs droits. Et son site internet met à disposition documentation et liens utiles.

> « Le site internet met à disposition la documentation adéquate et les liens utiles. »

Les actions de l'Adéic au niveau départemental et national. L'Adéic œuvre, aux niveaux départemental et national, pour développer un consumérisme qui prenne en compte ses dimensions sociales, environnementales et qui soit vigilant face à la mondialisation. Au niveau national, pour faire face à la multiplication des sollicitations, répondre à la demande citoyenne d'accroissement de leur influence et améliorer la considération des pouvoirs publics tant nationaux qu'européens, les associations de consommateurs sont tenues de mieux s'organiser. Un certain nombre d'entre elles ont décidé de mettre en commun leurs efforts en créant l'Union laïque et citoyenne des consommateurs (ULCC), association dont l'objectif est de voir émerger « un consumérisme laïque, spécifique, social, environnemental ». Cette Union est composée, actuellement, de trois membres : Adéic, CNAFAL, Léo-Lagrange Consommation, et se veut un lieu de concertation et de réflexion sur les orientations du mouvement consommateur. ■

Patrick Mercier, président, et Patrick Boquet, secrétaire général

ASSOCIATION

Comment bien défendre les consommateurs ?

PARMI LES PRIORITÉS DE L'ASSOCIATION LÉO-LAGRANGE POUR LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS, L'ALIMENTATION, LES SERVICES, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT.

L'Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs (ALLDC) est l'une des 15 associations nationales de défense des consommateurs agréées. Elle est affiliée à la Fédération Léo-Lagrange, mouvement d'éducation populaire reconnu d'utilité publique. Créée en 1979 par Pierre Mauroy, elle a, depuis son origine, pour mission l'information et l'éducation des citoyens consommateurs à une consommation plus responsable. Elle assure une présence de proximité en apportant aux citoyens une information juridique en droit de la consommation, elle propose d'intervenir en leur nom et pour leur compte dans le cadre de la médiation. Elle s'appuie sur le réseau de la Fédération Léo-Lagrange et anime des sessions d'information collectives à destination des consommateurs de tous âges afin de vulgariser le droit et de permettre à tous de mieux comprendre le marché, les produits, les services, et ainsi de faire jouer la concurrence avant de contracter, et également de savoir se défendre en cas de litige.

> « Depuis 2010, les dotations du ministère aux associations de consommateurs sont en baisse. »

© WavebreakMediaMicro

Plusieurs associations peuvent apporter une aide précieuse aux consommateurs.

Au niveau national, elle privilégie la concertation à l'action judicaire, elle participe activement aux travaux des instances dédiées mises en place par les pouvoirs publics, Conseil national de la consommation, Conseil national de l'alimentation, Conseil consultatif du secteur financier. Elle considère la normalisation et l'ensemble des dispositifs de droit souple comme un complément de la réglementation nécessaire à une haute protection des consommateurs. Parmi ses priorités d'action, le secteur de l'alimentation, des services, du développement durable, de la santé et de la prévention du surendettement. Chaque année depuis 2010, les dotations du ministère aux associations de consommateurs agréées subissent des baisses substantielles. Le périmètre de notre intervention reste identique et les attentes des consommateurs sont toujours plus grandes. Dans ce contexte, l'ALLDC a cherché un moyen de poursuivre son action, faire autant avec moins. Rapidement, la nécessité de mettre en place une coordination entre associations partageant les mêmes valeurs est apparue. L'ALLDC a donc accepté d'être partie prenante de l'Union laïque et citoyenne des consommateurs (ULCC) afin de promouvoir et de faire vivre aux niveaux européen, national et local une vision sociale, sociétale et environnementale du consumérisme. Il s'agit donc maintenant de passer à l'action et de mettre en place des projets communs pour une meilleure information, éducation et défense des consommateurs. ■

Ludivine Coly Dufourt

ÉCOLOGIE

De l'importance de la sobriété énergétique

POUR LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, IL NOUS FAUT CHANGER NOS HABITUDES DE CONSOMMATION. UNE TÂCHE COMPLIQUÉE QUI DOIT PASSER PAR DES DÉCISIONS FORTES AU QUOTIDIEN.

© xiaoliangge

Le mode de vie de notre société basé sur une forte consommation des ressources de la planète ne peut se poursuivre sans provoquer des dégats irrémédiables.

Lors des très fortes canicules de cet été, un magazine titrait : *« On crève de chaud, on va crever de soif ! »*, et en détaillait les conséquences sur le nucléaire, le pouvoir d'achat… et pointait du doigt les aberrations : gadgets urbains et numériques, piscines individuelles, etc. Oui ! L'urgence est là, nul ne peut la contester, à moins d'être un climato-sceptique. Il en existe encore ! Un constat s'impose : l'activité humaine, depuis la révolution industrielle du XIXe siècle, a fait très fortement augmenter les émissions de gaz à effet de serre et leurs conséquences sur le climat. Le dernier rapport du Giec nous alerte. Pour éviter l'emballement du réchauffement climatique de notre planète, pour le limiter à une augmentation de 2 °C, limite à laquelle des phénomènes de rétroaction positive nous feraient perdre le contrôle de l'évolution de notre climat, la transition énergétique devient, pour un grand nombre de personnes responsables, une priorité absolue. Si la prise de conscience comme le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments peuvent être considérés comme un progrès, il s'avère que le rythme est trop lent. De fait, les objectifs sont loin de portée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Certains imaginent que *« les progrès techniques suffiront à nous sauver »*. C'est un leurre.

Des solutions existent mais le problème de la croissance nous questionne : il s'agit du fonctionnement de nos sociétés, formatées, essentiellement, sur l'économie libérale. Celle-ci est basée sur la règle d'une croissance perpétuelle. Elle nécessite des besoins de plus en plus exponentiels avec, pour outil, une consommation d'énergie plus massive, qui est, pour certains, incontournable. Ces non-remises en cause agitent la peur de la fin du progrès, du chômage de masse, des restrictions et du retour à la bougie. La croissance économique, donc énergétique, montre ses limites comme seul moteur de nos sociétés. Aujourd'hui, cette société va droit dans le mur car elle épuise toutes nos réserves, met en péril notre biodiversité et menace les équilibres des écosystèmes de notre planète. Sans compter l'accélération des inégalités en France, en Europe et dans le monde, comme le souligne l'économiste français Thomas Piketty dans son dernier livre, « *Capital et Idéologie* ». Ainsi, ne pas se remettre en cause sur nos modèles économiques, sur notre façon de vivre notamment plus individuelle que collective, devrait interroger le monde politique mais surtout les citoyens du monde face à ces températures qui augmentent, à ces terres asséchées et à cette eau qui disparaît petit à petit.

> « Aujourd'hui, cette société va droit au mur car elle épuise toutes nos réserves. »

En France, la nécessité de la transition énergétique est désormais unanimement reconnue. Cependant, le paradoxe fait partie du jeu politique. Cette croissance parrainée par les partisans irréductibles de l'économie libérale favorise toujours l'économie virtuelle au détriment de l'économie réelle, dopant les marchés financiers, les investisseurs de fonds de pension qui privilégient, notamment, toutes les énergies fossiles, les adeptes d'une agriculture intensive. La sobriété énergétique : le parent pauvre mais pourtant incontournable de la transition énergétique. Tout cela pour dire que le concept d'efficacité énergétique et de sobriété énergétique est une alternative majeure. Néanmoins, il faut préciser ces deux notions.

L'efficacité énergétique qualifie la performance énergétique ou un système à fournir un service en termes de consommation d'énergie. Exemples : faire des constructions en bois, un matériau écologique et efficace en termes d'isolation. Cependant, l'efficacité énergétique est en constant progrès mais ne fait pas chuter la consommation énergétique. Plus inquiétant encore, selon « *Le Monde* » du 27 août, les offres vertes en électricité sont une imposture. *« Les fournisseurs ont fait des énergies renouvelables un atout commercial, sans pour autant y avoir recours »*, assure le quotidien. La sobriété énergétique a aussi pour objectif de faire baisser la consommation énergétique mais par une autre voie. Elle concerne le comportement des consommateurs. Elle implique un changement d'habitudes, de modes de vie et une organisation collective. Changer nos modes de vie est bien pour l'humanité. Il faut donc neutraliser cette addiction à ces modèles de vie énergivores et agir. Pour le CNAFAL, l'efficacité énergétique est nécessaire mais il est urgent de soutenir la sobriété énergétique qui est aussi une solution majeure.

Elle se décline sous différents aspects. La sobriété dimensionnelle, d'abord, qui vise à ne pas utiliser des équipements surdimensionnés. Un exemple courant est de diminuer la taille de votre réfrigérateur qui est souvent trop grand par rapport à vos besoins. Ou encore de réduire la température du chauffage et de porter des vêtements plus chauds pour compenser cette diminution. Il y a ensuite la sobriété d'usage, utiliser une voiture simple et petite plutôt qu'un 4×4 ou encore éteindre les appareils consommant de l'énergie électrique plutôt que de les laisser en veille. Et enfin, la sobriété coopérative, via les transports en commun par exemple. En résumé, la sobriété énergétique concerne essentiellement le comportement du consommateur face à sa consommation. C'est aussi un moyen de réduire les méfaits de notre consommation actuelle qui entraîne la disparition de

> « Les citoyens, par des manifestations pour le climat, bousculent l'échiquier politique. »

la biodiversité, la pollution de l'eau, de l'air et des sols, etc. et donc d'améliorer la santé des hommes. En somme, la meilleure façon d'économiser l'énergie est de ne pas l'utiliser.

En conclusion, pour le CNAFAL, si la sobriété énergétique est en retard par rapport à l'efficacité énergétique, c'est pour deux raisons majeures : elle se heurte, d'une part, au fait de devoir reconsidérer nos modes de vie individuels et collectifs et, d'autre part, face à un modèle économique libéral, adepte de la « croissance » exigeant plus de consommation, et donc d'énergie dans un contexte de mondialisation, la sobriété fait figure de parent pauvre. Cependant, l'espoir de pratiques nouvelles commence à germer pour faire face à des problèmes politiques, culturels, de civilisation. La prise de conscience des individus prend forme, et les citoyens, par des manifestations pour le climat, bousculent l'échiquier politique et le dogme de l'économie libérale. Pour le CNAFAL, face à l'urgence, une grande question se pose : aurons-nous tous l'intelligence collective de faire des choix altruistes pour préserver ce qui peut encore être sauvé : notre vie sur notre planète, car la planète, elle, survivra toujours. ■

Claude Rico

AGRICULTURE

Aux racines de la colère contre les pesticides

LE GOUVERNEMENT A OUVERT DÉBUT SEPTEMBRE UNE CONCERTATION POUR DÉCIDER QUELLE EST LA DISTANCE À IMPOSER ENTRE LES ÉPANDAGES DE PESTICIDES ET LES HABITATIONS.

De plus en plus de citoyens conscients des enjeux du débat actuel ont choisi une alimentation biologique, plus saine que l'alimentation dite traditionnelle, venant de l'agriculture industrielle qui utilise à foison les pesticides. Au début, ce combat a été mené par une petite partie des Français et aujourd'hui de nouvelles couches de la population et de nombreux jeunes de toutes origines combattent les pesticides et choisissent la nourriture bio et les circuits courts. Les pesticides, employés massivement dans l'agriculture productiviste, voire industrielle, sont des substances utilisées pour éradiquer des organismes considérés comme nuisibles. Ces substances regroupent les insecticides, les fongicides, les herbicides et autres parasiticides. Ils ont de réels effets toxiques sur des organismes qu'ils ne ciblent pas comme les humains. Certains commanditaires ou producteurs expliquent que les personnes et même les enfants n'encourent aucun risque car toutes les précautions sont prises. On croirait rêver… ou revenir en arrière quand, après la catastrophe de Tchernobyl en 1986, de pseudo-scientifiques expliquaient que les effets étaient limités et s'arrêtaient peut-être aux frontières !

© Nagy

Comme l'explique Générations Futures, association de défense de l'environnement agréée par le ministère de l'Écologie depuis 2008 et reconnue d'intérêt général, ces pesticides *« présentent également un risque toxique pour certains organismes qu'ils ne ciblent pas. Les effets, même de faibles quantités de ces toxiques, en mélange et/ou sur de longues périodes, peuvent poser aussi de graves problèmes sanitaires : troubles neurologiques ou du comportement (Parkinson, Alzheimer, autisme…), ou du développement, certains cancers, troubles de la fertilité ou de la reproduction… De nombreuses études scientifiques en attestent aujourd'hui. La recherche médicale française elle-même s'en inquiète. »* Générations Futures vient d'ailleurs de publier une nouvelle enquête sur la question des pesticides perturbateurs endocriniens présents dans l'alimentation. Rappelons que les perturbateurs endocriniens (PE) regroupent des substances capables d'interférer avec notre système hormonal. Une autre agriculture, plus saine, est possible, c'est ce que nous montrent les agriculteurs biologiques et aussi ceux qui, sans s'engager dans le bio, limitent au maximum l'utilisation des pesticides et ont abandonné les plus dangereux. Des élus ruraux et urbains ont rejoint le combat contre les pesticides. Ce choix de la vie est difficile car il conduit à s'opposer aux préfets qui traînent ces élus devant les tribunaux administratifs. Cette mobilisation citoyenne indispensable et courageuse doit aussi affronter les oppositions parfois musclées. Le mouvement contre les pesticides ne s'arrête pas, il s'élargit même avec cette décision prise par le conseil départemental du Val-de-Marne de signer un arrêté interdisant l'usage de produits phytopharmaceutiques contenant du glyphosate ou des perturbateurs endocriniens sur tout le territoire val-de-marnais. L'inquiétude et la méfiance vis-à-vis des produits phytosanitaires grandissent. Or, l'État ne semble pas en prendre la mesure, pas plus qu'il ne semble évaluer l'ampleur des moyens nécessaires à une agriculture durable. Par leurs engagements, les élus locaux — soutenus par des habitants, des agriculteurs et des associations — peuvent faire bouger les choses : ils doivent être à présent entendus ! Le CNAFAL espère que les élus multiplieront ce type d'arrêté. ■

Jean-François Chalot